

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

9ème RALLYE VHC PEA DU 14 JUILLET

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes, les Règles Spécifiques Rallyes VHC ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

VISA

LIGUE B.F.C.04

n° 47 323 (Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 10 doivent être renseignées.)
 du 10/04/26 (Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA Luronne
Nom du Rallye :	9ème Rallye VHC PEA du 14 JUILLET
Date :	13 & 14 Juillet 2026
Niveau d'inscription (Régional, National, Inter.) :	Régional
Eligibilité :	Challenge ASA LURONNE 2026 Challenges VED et SOREVI / STPI 2026 Challenge de la Ligue Sport Automobile BFC 2026
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	47 du 10/04/26
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	323 du 10/04/26
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	CHAMAGNE Alexandre
Téléphone :	06 32 79 61 61
Mail :	alexchamagne.asaluronne@gmail.com
Comité d'Organisation	
Président :	CHAMAGNE Alexandre
Membres :	Le comité directeur de l'ASA Luronne
Secrétariat du Rallye, Adresse :	1, Rue Général LECLERC – 70000 NAVENNE
Téléphone :	03 84 75 78 42
Mail :	asa.luronne@orange.fr
Permanence du Rallye :	Préau de l'Ecole – 70280 Raddon et Chapendu

Lieu, date, horaire :	Lundi 13 Juillet 2026 de 14h00 à 21h00 Mardi 14 Juillet 2026 de 5h30 à 21h00
Organisateur technique	
Nom :	ASA Luronne
Adresse :	1, Rue Général LECLERC – 70000 NAVENNE
Téléphone :	03 84 75 78 42
Mail :	asa.luronne@orange.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 04 Mai 2026
Ouverture des engagements	Lundi 04 Mai 2026
Clôture des engagements	Lundi 29 Juin 2026 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire	Samedi 04 Juillet 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 05 Juillet 2026 de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00 Lundi 13 Juillet 2026 de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00 Lieu : Auberge du Raddon
Reconnaitances (<i>dates & heures</i>)	Dimanche 05 Juillet 2026 de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00 Lundi 13 Juillet 2026 de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Lundi 13 Juillet 2026 de 15h00 à 19h30 Préau de l'Ecole 70280 Raddon et Chapendu
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Lundi 13 Juillet 2026 de 15h30 à 20h00 Parking de la Com de Com 70280 Raddon et Chapendu
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Lundi 13 Juillet 2026 à partir de 15h15 Parking de la Com de Com 70280 Raddon et Chapendu
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Lundi 13 Juillet 2026 à 19h00 Préau de l'Ecole 70280 Raddon et Chapendu
Publication des équipages admis au départ, des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Lundi 13 Juillet 2026 à 21h00 Panneau d’Affichage 70280 Raddon et Chapendu
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Ecrit distribué aux vérifications administratives le Lundi 13 Juillet 2026
Départ 1 ^{ère} Etape (<i>lieu, date, heure</i>)	Mardi 14 Juillet 2026 à 08h00 (1 ^{ère} VHC) Parking de la Com de Com 70280 Raddon et Chapendu
Arrivée du rallye (<i>lieu, date, heure</i>)	Mardi 14 Juillet 2026 à 17h53 (1 ^{ère} VHC) Parking de la Com de Com

Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Mardi 14 Juillet 2026 Lieu : Garage Ford RPA à Froideconche
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Mardi 14 Juillet 2026 ½ h après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH Parking de la Com de Com 70280 Raddon et Chapendu
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Mardi 14 Juillet 2026 à 20h00 Parking de la Com de Com 70280 Raddon et Chapendu

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Idem rallye moderne

Commissaire Technique Responsable VHC : Serge BULLIER 19678 / 0409

1.2P. ELIGIBILITE

Le 9^{ème} Rallye Régional VHC PEA du 14 Juillet compte pour :

- les Challenges ASA LURONNE 2026,
- les Challenges VED et SOREVI / STPI 2026
- les Challenges de la ligue du sport automobile BFC 2026

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

Les concurrents engagés en CLASSIC se verront attribués un temps forfaitaire de 10 heures au départ de chaque rallye.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 9^{ème} Rallye Régional VHC PEA du 14 Juillet doit adresser au responsable des engagements du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 29 Juin 2026 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures max (120 moderne + 10 VHC + 20 VHRS).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 295 €
- Avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : 280 €
- Avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA) : 265 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 590 €
- 5€ par partant seront reversés à la ligue pour l'établissement du challenge commissaires en fin d'année.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. Ordre de départ

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - Groupes A, Groupe 4/5, Groupes B, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1P. Sont autorisées les voitures à définition routière, des annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1 et J2, K ainsi que les voitures du Groupe Classic de Compétition de 1977 à 1992 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un commissaire technique qualifié (classement séparé).

Pour l'établissement des classements, la période K sera confondue avec les périodes J

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée suivant le plan figurant dans le road-book.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VH partiront en premier.

Identique au 43^{ème} Rallye Régional PEA du 14 Juillet.

Le 43^{ème} Rallye Régional PEA du 14 Juillet représente un parcours de **134 kms**.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,9 kms**.

Les épreuves spéciales sont : **ES - 1 / 3 / 5 : LE MONT DU TRONC de 6,8 kms**
ES - 2 / 4 / 6 : LES GRANGES FOUILLOTS de 6,5 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisée dans chaque ES est de 2

Les reconnaissances auront lieu : Le Dimanche 05 Juillet 2026 de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00
Le Lundi 13 Juillet 2026 de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00

Le carnet d'itinéraire (Road-Book) est à retirer le Dimanche 05 Juillet et la Lundi 13 Juillet 2026 dès 9h00 à l'Auberge LE RADDON située Route de Fougerolles - RD18 à Raddon et Chapendu.

6.3. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Toutes les informations destinées aux concurrents durant l'épreuve seront affichées au tableau d'affichage situé dans le parc fermé et de regroupement

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A l'issue du rallye, il sera établi :

- _ un classement général toutes périodes confondues (hors CLASSIC)**
- _ un classement général pour les périodes E à I**
- _ un classement général pour les périodes J et K**
- _ un classement général pour le groupe CLASSIC de Compétition (1977 à 1992)**

Les voitures du groupe CLASSIC de Compétition ne devront jamais figuré ni dans le classement général toutes périodes confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J et K.

Le vainqueur d'un rallye VHC ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors CLASSIC)

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Coupes : chaque concurrent recevra un trophée.

Prix : les concurrents récompensés recevront un produit du terroir.

Heure et lieu de la remise des prix : identique au 51^{ème} Rallye National PEA de la Luronne.

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE :
PAGE FACEBOOK ASA LURONNE OU**

www.asa-luronne.fr

Rallye VHC